

République Française
Département Loiret
Commune de Sennely

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/11/2025

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 12 | 15 |

| Vote | | |
|----------------|--|--|
| A l'unanimité | | |
| Pour : 15 | | |
| Contre : 0 | | |
| Abstention : 0 | | |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le : 10/11/2025

Et

Publication ou notification du :

10/11/2025

L'an 2025, le 7 Novembre à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Sennely s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur de DREUZY Philippe, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 31/10/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31/10/2025.

Présents : M. de DREUZY Philippe, Maire,
Mmes : COLLET Elisabeth, MARTIN Muriel, ORLAND Martine, QUERCY Christine, VILLEY Séverine,
MM : BLEUSE Georges, BOUQUIN Jean-Jacques, COUTAND Patrick, DE BLOIS Bruno, DELIGNY Frédéric, GARRIDO Francis

Excusés ayant donné procuration :

Mme CORNUAULT Yolande à M. BLEUSE Georges,
MM : AGOUTIN Cyril à Mme COLLET Elisabeth, FOUCault Gilles à M. DELIGNY Frédéric

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUQUIN Jean-Jacques assisté de Mme BRENGEL-BOUSSIER Marie-Anne

2025-51 – Adhésion au groupement de commande CCPS pour la gestion de l'éclairage public

Vu l'article L 2113-6 du code de la commande publique offrant la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats de la commande publique,

Vu la proposition de la Communauté de Communes des Portes de Sologne d'adhérer à un groupement de commandes relatif à la gestion de l'éclairage public,

Vu les besoins similaires des communes de Marcilly en Villette, La Ferté Saint-Aubin, Jouy Le Potier, Sennely, Ardon et Menestreau en Villette en matière de gestion de l'éclairage public,

Il apparaît qu'un groupement de commandes relatif à la passation des marchés nécessaires à la gestion de l'éclairage public permettrait, par effet de seuil, de réaliser des économies d'échelle et une optimisation de service.

Les modalités précisant l'organisation et le fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive de groupement de commandes.

La commission d'appel d'offres du groupement est composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement

(membres titulaires). Pour chaque membre titulaire, un membre suppléant sera désigné selon les mêmes modalités. La commission d'appel d'offres est présidée par le représentant du coordonnateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide *à l'unanimité* :

- **D'ADHERER** au groupement de commandes relatif à la gestion de l'éclairage public,

- **D'ACCEPTER** les termes de la convention constitutive de groupement de commandes, annexée à la présente délibération

- **DE DESIGNER** comme représentants de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes :

- M. DE BLOIS Bruno en qualité de titulaire,
- M. BLEUSE Georges en qualité de suppléant

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant :

- A signer la convention constitutive de groupement,
- A prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération
- A intervenir pour le compte de la commune de Sennely.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 07/11/2025

Le Secrétaire de séance,
M. BOUQUIN Jean-Jacques

Le Maire,
M. de DREUZY Philippe

